

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE DU 18 juillet 2023

RÉFÉRENCE ACCORD-CADRE : N° 971-PREF-SATPN-2023-AOO-AI-06

Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique

Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique et notamment les décrets modificatifs :

– 2019-259 du 29 mars 2019

– 2022-1683 du 28 décembre 2022

Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du CCAG/FCS

NOM ET QUALITÉ DE LA SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

État – Ministère Intérieur – préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe ou son représentant

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME ACHETEUR :

Service Administratif et Technique de la Police Nationale –267, Allée Maurice Micaux – B. P. 466 – 97 108 Basse-Terre Cedex

OBJET DE L'ACCORD-CADRE :

Achat et livraison de véhicules neufs banalisés de marques et modèles variés au profit des services de la police nationale basée en Guadeloupe. Les véhicules devront répondre aux exigences du service.

Les besoins sont donnés à titre indicatif et ne sauraient engager contractuellement l'administration pour l'exécution de l'accord-cadre.

PROCÉDURE :

Appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2, du Code de la commande publique.

TYPE : Fournitures

DURÉE DE L'ACCORD-CADRE :

L'accord-cadre prend effet à compter de la notification de l'acte d'engagement et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

DURÉE D'EXÉCUTION :

L'accord-cadre s'exécute par l'émission de bons de commande en application des articles R2162-2, R2162-4, R2162-5, R2162-13 du Code de la commande publique.

Le titulaire disposera d'un délai de 60 jours à compter de la réception du bon de commande pour exécuter la prestation.

Conformément à l'article R2162-5 du Code de la commande publique, les bons de commande ne peuvent être émis que durant la période de validité de l'accord-cadre.

L'exécution d'un bon commande ne peut se prolonger au-delà de trois mois la date limite de validité de l'accord-cadre, dans des conditions qui méconnaissent l'obligation d'une remise en concurrence périodique.

DÉCOMPOSITION :

Cet accord-cadre est composé de six (6) lots distincts. Chacun de lots comporte un minimum et un maximum en quantité. L'administration s'engage à acheter le minimum des véhicules prévus dans chaque lot.

Lot 1 : Segment « **SUV COMPACT** », motorisation THERMIQUE ≥ 130 CH
CPV : 34100000 -8

Minimum : 03
Maximum : 06

Lot 2 : Segment « **SUV COMPACT** », motorisation THERMIQUE ≥ 114 CH
CPV : 34100000 -8

Minimum : 01
Maximum : 02

Lot 3 : Segment « **SUV CROSSOVER** », motorisation THERMIQUE ≥ 110 CH
CPV : 34100000 -8

Minimum : 05
Maximum : 07

Lot 4 : Segment « **SUV COMPACT** », motorisation HYBRIDE ≥ 129 CH
CPV : 34100000 -8

Minimum : 01
Maximum : 02

Lot 5 : Segment « **UTILITAIRE FOURGONNETTE** », motorisation THERMIQUE > 90 CH
2 à 3 places
CPV : 34100000 -8

Minimum : 02
Maximum : 02

Lot 6 : Segment « **UTILITAIRE FOURGON** », motorisation THERMIQUE ≥ 130 CH **6 places**
CPV : 34100000 -8

Minimum : 01
Maximum : 01

LIEU D'EXÉCUTION ET DE LIVRAISON :

Les véhicules seront livrés au centre de soutien automobile de la gendarmerie nationale basée à la Jaille – 97 122 Baie-Mahault. En cas de changement de lieu de livraison, le titulaire du marché en sera informé.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

(articles R2142-1 – R2142-2 – R2142-3 et R2142-5 du décret de la commande publique en vigueur) – se référer au dossier de consultation des entreprises (DCE) à retirer sur la plate-forme de l'État (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats ne doivent pas faire l'objet d'une interdiction de soumissionner.

Les candidats devront justifier de leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leur capacité économique et financière ou de leurs capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, conformément aux articles R2152-6 et 7 du décret en vigueur.

1 – Prix : (70 points) de la note totale, appréciée en fonction du BPU
2 – Valeur technique : (30 points) se décomposant comme suit :
<i>Pour les six lots :</i>
<i>1 – Délai de livraison du véhicule (à compter de la réception du bon de commande) : 15 points</i>
<ul style="list-style-type: none">- Inférieur à 1 mois : 15 points- Supérieur à 1 mois et inférieur à 2 mois : 10 points- Supérieur à 2 mois : 5 point- Au-delà de 3 mois : 0 point
<i>2 – Mesure environnementale / Émission de CO2 : 15 points</i>
<i>Lot 1</i>
Segment « SUV COMPACT », motorisation THERMIQUE ≥ 130 CH
<ul style="list-style-type: none">- Entre 130 et 140 g/km : 15 points- Entre 141 et 150 g/km : 10 points- Entre 151 et 160 g/km : 5 points- Au-delà : 0 point
<i>Lot 2</i>
Segment « SUV COMPACT », motorisation THERMIQUE ≥ 114 CH
<ul style="list-style-type: none">- Entre 130 et 140 g/km : 15 points- Entre 141 et 150 g/km : 10 points- Entre 151 et 160 g/km : 5 points- Au-delà : 0 point
<i>Lot 3</i>
Segment « SUV CROSSOVER », motorisation THERMIQUE ≥ 110 CH
<ul style="list-style-type: none">- Entre 130 et 140 g/km : 15 points- Entre 141 et 150 g/km : 10 points- Entre 151 et 160 g/km : 5 points- Au-delà : 0 point
<i>Lot 4</i>
Segment « SUV COMPACT », motorisation HYBRIDE ≥ 129 CH – boîte de vitesse
<ul style="list-style-type: none">- Entre 120 et 130 g/km : 15 points- Entre 131 et 140 g/km : 10 points- Entre 141 et 150 g/km : 5 points

- Au-delà : 0 point

Lot 5

Segment « **UTILITAIRE FOURGONNETTE** », motorisation THERMIQUE >90 CH – **2 à 3 places**

- Entre 130 et 140 g/km : 15 points
- Entre 141 et 150 g/km : 10 points
- Entre 151 et 160 g/km : 5 points
- Au-delà : 0 point

Lot 6

Segment « **UTILITAIRE FOURGON** », motorisation THERMIQUE ≥ 130 CH – **6 places**

- Entre 170 et 180 g/km : 15 points
- Entre 181 et 190 g/km : 10 points
- Entre 191 et 200 g/km : 5 points
- Au-delà : 0 point

S'agissant du prix, chaque offre se verra attribuer un nombre de points selon la formule suivante :

(Note pondérée du candidat X = (PMD /PO)*70

PMD = prix de l'offre la moins disante

PO = prix de l'offre considérée

S'agissant de la valeur technique

(Note pondérée du candidat X = meilleur valeur technique/valeur technique de X*30

Pour chaque lot, la note finale (N) de chaque candidat résulte de l'addition des deux notes obtenues par le candidat.

Pour chaque lot, les offres sont classées par ordre décroissant. Le candidat qui obtient la note N la plus élevée se voit attribuer le lot, sous réserve qu'il ait produit les pièces afférentes à l'attribution du marché.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES sur le site dématérialisé de l'État PLACE le 07 SEPTEMBRE 2023 à 12 heures précises, heure de Guadeloupe.

CONTACT : PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Toutes questions relatives au marché devront être transmises **obligatoirement** par la voie dématérialisée sur le site des marchés publics de l'État (PLACE) au plus tard 10 jours avant la date de remise des plis. Une réponse leur sera apportée 6 jours avant le dépôt des plis.

Toutes questions par mail ou demande téléphonique sont prohibées.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le Pouvoir Adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial sur la plate-forme de dématérialisation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir présenter aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats qui ne s'inscrivent pas sur le site dématérialisé de l'État ne pourront être informés des modifications ou réponses apportées aux questions posées.

ORGANISME CHARGÉ DES PROCÉDURES ET INTRODUCTION DES RECOURS :
Tribunal administratif de Basse-Terre – 34 , chemin des Bougainvilliers – Cité Guillard –
97 100 Basse-Terre Cedex – Tél : 0590.38.49.00 – Fax 0590.81.96.70.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens »
accessible par le site Internet www.telerecours.fr